



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025**  
**REUNIONE DI I 24 È 25 D'APRILE DI U 2025**

**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025**  
**RÉUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025**

**N° 2025/O1/019**

**Question orale déposée par Mme. Santa DUVAL  
au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : REACTIVATION DE LA COMMISSION PECHE.**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse ;

La pêche insulaire vit des moments difficiles.

J'ai observé les difficultés des pêcheurs, accablés par trop de contraintes administratives. Être marin, ce n'est pas juste un métier, c'est une vocation, c'est passer près de 80 % de son temps en mer et ce, par tous les temps, pluie, vent, tempête, tout ça pour faire vivre leurs familles et pouvoir rembourser leurs crédits liés à l'achat des embarcations ou du matériel nécessaire. Avec l'obligation d'être en conformité avec les normes européennes et nationales.

La colère et la lassitude grondent dans tous les ports méditerranéens, un phénomène amplifié en Corse, territoire insulaire qui doit faire face à davantage de difficultés que les professionnels exerçant ailleurs sur le continent.

Penchons-nous sur le nombre de licences en cours. On dénombre 151 licences de pêche dont 144 PMC (Petits métiers côtier), 2 PML (petits Métiers du large), 5 chalutiers et 8 corailleurs. Ces chiffres montrent bien la baisse du nombre de pêcheurs, puisque les chiffres précédents dépassaient les 200 licenciés.

Je reste convaincue que nous devons rétablir la commission Pêche en proposant à tous les pêcheurs professionnels, toutes pêches confondues, d'y participer à nouveau comme précédemment, qu'ils y fassent part de leurs doléances pour qu'ensemble nous puissions établir des propositions avant de rendre et soumettre ces conclusions à notre assemblée qui statuera ensuite sur la définition d'un plan d'action adapté.

Une initiative importante si on veut maintenir ce secteur d'activité économique à flot.

Je vous remercie pour votre réponse.